



Affiché le 5 avril 2022

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux,  
Le 31 mars à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Véronique DUBETTIER-GRENIER, Maire.

Etaient présents :

Véronique DUBETTIER-GRENIER, Bernard SCORVIDÈRE, Valérie FRESNEAU, François VOUZELLAUD, Aurélie LAMBERT, Richard NICOLLEAU, Morgane BAPTISTA, Pierre PONNET, Mireille GALBRUN, Dominique ANÉE, Stéphanie GUILLON, Stéphanie LE CLANCHE, Sébastien LE GAL, Christine ANSQUER, Christine SAINDON, Sébastien JARROT, Fabienne GRIP, Erwann LE BRAS, Xavier PRAMIL, Frédéric CHAILLANT, Karine MAISONNEUVE-COURTOIS, Chantal BESSON, Fanny RAOULT-GRANIER, Geoffroy BODET, Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Rémi TESSIER, Karine BONFILS, Jérôme DA PRAT.

Pouvoirs :

Laurent LOSTANLEN à Bernard SCORVIDÈRE, Régis LEBLANC à Jacques PERROCHAT, Françoise BEAUPÉRIN à Rémi TESSIER.

Madame Stéphanie LE CLANCHE a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

en exercice : 33  
présents : 30

## **N° 1 : AIDE À CARACTÈRE HUMANITAIRE EN FAVEUR DE L'UKRAINE FACE À LA GUERRE DÉCLENCHÉE PAR LA RUSSIE**

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une aide exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire de 4 000,00 euros en soutien aux Ukrainiens, via le FACECO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 2 : CENTRE-VILLE - PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE DES ÎLOTS LIBEAU ET DES HALLES - CONCERTATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE**

Le Conseil Municipal,

ENGAGE la concertation préalable pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et la structuration immobilière des îlots LIBEAU et des HALLES.

APPROUVE le périmètre de la concertation,

APPROUVE les modalités de la concertation,

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents à intervenir pour sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	25	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	8	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Françoise BEAUPÉRIN, Rémi TESSIER, Karine BONFILS, Jérôme DA PRAT
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 3 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Temps</b>	<b>Modification du tableau des effectifs</b>
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h00	-2
		30h00	-1
		17h30	-2
		24h30	-1
		15h45	-1
	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35h00	-12

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	28h00	-1
		35h00	+2
		30h00	+1
		17h30	+2
		24h30	+1
		15h45	+1
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	35h00	+12
		28h00	+1

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs
Administrative	Adjoint administratif	35h00	-1
	Rédacteur	35h00	-1
	Attaché	35h00	+1
	Attaché principal	35h00	-2
Technique	Adjoint technique	14h00	-1
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	14h00	+1
		35h00	-1
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35h00	-1
	Agent de maîtrise	35h00	+2
	Agent de maîtrise principal	35h00	-1 (ECC)
Ingénieur	35h00	+2	
Sportive	Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35h00	-1
Animation	Adjoint d'animation	14h00	-3
		35h00	+5
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	25h12	-1
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture de classe normale	17h30	-1
	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35h00	-1

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

#### N° 4 : CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LE CCAS

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

**N° 5 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ ET DU CCAS**

Le Conseil Municipal,

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

DECIDE de ne pas instituer de paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité inférieur à celui des représentants du personnel. Ce nombre est fixé à 3 pour les représentants titulaires (et en nombre égal de suppléants),

DECIDE de recueillir, par le Comité Social Territorial, l'avis des représentants de la collectivité au même titre que celui des représentants du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

**N° 6 : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le recrutement de Monsieur Fabien DAVID pour une durée de 10 heures du 4 avril 2022 au 2 mai 2022 pour assurer la formation Batucada

FIXE la rémunération à un taux horaire net de 50 €

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## N° 7 : MISE EN PLACE D'UNE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la teneur des échanges relatifs à la Protection Sociale Complémentaire

## N° 8 : CESSION D'UN TERRAIN À LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT - PARCELLE ZH 51 - ZAC DE LA BELLE ÉTOILE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession de la parcelle ZH n°51 d'une contenance de 180 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 25 € / m<sup>2</sup>, soit 4 500 € au profit de Loire Océan Développement

DESIGNE l'étude de Maître AUDOIRE, MARTIN, RASS ET BIRGAND, comme notaire rédacteur de l'acte, les frais étant à la charge de l'acquéreur

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération foncière, notamment l'acte authentique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## N° 9 : ESPACE CULTUREL ET DE CONGRÈS DE LA FLEURIAIE - REMBOURSEMENTS

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les remboursements énumérés ci –dessous.

### ➤ ACTIVITE THEATRE

Remboursements des spectateurs pour les représentations suivantes organisées par l'ECC et ayant fait l'objet de reports ou d'annulations en raison de la pandémie COVID et des restrictions sanitaires :

SPECTACLE	DATE	SOLDE MONTANT A REMBOURSER
<i>LE TEMPS QUI RESTE</i>	Du 31/03/2020 au 4/04/2020 reporté du 26/05/2020 au 30/05/2020 puis annulé	1 181,00 €
<i>MYLES SANKO</i>	8/04/2020 reporté le 7/10/2020 puis annulé	247,50 €
<i>MICHELE BERNIER</i>	16/04/2020 reporté le 22/12/2020	930,00 €
<i>PLUS HAUT QUE LE CIEL</i>	Du 13/10/2020 au 17/10/2020 reporté du 03/11/2020 au 07/11/2020 puis annulé	276,25 €
<i>STACEY KENT</i>	15/11/2020 reporté le 25/05/2021 puis annulé	577,50 €
<i>TOI ICI MOI LA</i>	22/11/2020	31,00 €
<i>LA TRUITE</i>	15/12/2020	119,00 €
<i>N'ECOUTEZ PAS MESDAMES</i>	Du 17/11/2020 au 21/11/2020 reporté du	308,75 €

	02/03/2021 au 06/03/2021	
<i>GROU</i>	02/04/2021	18,00 €
<i>J'AI ENVIE DE TOI</i>	Du 19/01/2021 au 23/01/2021 reporté du 04/05/2021 au 08/05/2021 puis annulé	1 097,75 €
<i>DONNANT DONNANT</i>	Du 16/03/2021 au 20/03/2021 reporté du 11/05/2021 au 15/05/2021 puis annulé	1 025,25 €
<i>MONSIEUR X</i>	23/03/2021 reporté le 7/12/2021 puis annulé	3 203,50 €
<i>MY LAND</i>	30/03/2021	87,50 €

Reversements de la billetterie au profit des structures partenaires organisatrices des représentations suivantes :

<b>SPECTACLE</b>	<b>DATE</b>	<b>STRUCTURE PARTENAIRE</b>	<b>MONTANT DE REVERSEMENT BILLETTERIE</b>
<i>MA LANGUE MATERNELLE</i>	3/02/2022	LIGERIA- STE LUCE SUR LOIRE	840,00 €

Remboursements des spectateurs clients de l'ECC pour des représentations organisées par des structures partenaires :

<b>SPECTACLE</b>	<b>DATE</b>	<b>STRUCTURE PARTENAIRE</b>	<b>SOLDE MONTANT A REMBOURSER</b>
<i>DES ETOILES ET DES IDIOTS</i>	12/05/2020 reporté le 15/12/2020 puis annulé	THEATRE LIGERIA - STE LUCE SUR LOIRE	42,00 €
<i>LES DODOS</i>	Du 15 au 21/11/2020	LE GRAND T	64,00 €
<i>LOU CASA</i>	12/01/2021 reporté le 8/04/2021 puis annulé	THEATRE L'ODYSSÉE - ORVAULT	108,00 €
<i>DESOBEIR</i>	16/12/2021	THEATRE LIGERIA - STE LUCE SUR LOIRE	1 170,00 €

➤ **ACTIVITE CONGRES**

Remboursements des acomptes pour l'annulation des événements suivants, n'ayant pu faire l'objet d'un report :

1 - En raison du contexte pandémique de COVID et des restrictions sanitaires induites :

<b>ORGANISATEUR</b>	<b>DATE LOCATION</b>	<b>MONTANT ACOMPTE A REMBOURSER</b>
<i>CAMA EVENT</i>	14/01/2022	1 088,28 € TTC
<i>ISMAILOV AL-AZAD</i>	22/01/2022	658,80 € TTC
<i>ASSOCIATION OLYMPIQUE BRECHETIERE</i>	19/02/2022	236,52 € TTC

2 - Pour cas de force majeure, en raison du contexte géopolitique de guerre entre la Russie et l'Ukraine :

<b>ORGANISATEUR</b>	<b>DATE LOCATION</b>	<b>MONTANT ACOMPTE A REMBOURSER</b>
<i>Société LEMERGENCE (pour un concert de Chœurs de l'armée rouge)</i>	26/11/2022	1 101,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

**N° 10 : ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET VILLE**

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes non recouvrées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

**N° 11 : FONDS DE CONCOURS DE NANTES MÉTROPOLÉ POUR COUVRIR UNE PARTIE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES DISPOSANT DE PISCINES**

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la création d'un « plan piscine » de soutien financier aux communes disposant d'équipements aquatiques,

ACCEPTTE le fonds de concours en fonctionnement relatif au « plan piscine » qui lui est attribué, soit 139 293 € par an,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la mise en œuvre du plan piscine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

**N° 12 : GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À L'ACQUISITION ET LA MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS DE VIDÉOPROTECTION DES BÂTIMENTS PUBLICS EN RÉSEAU LOCAL ET AUTONOME - AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avenant visant :

- d'une part à acter le retrait du groupement de commandes des communes de Basse-Goulaine, Brains, Couëron, Indre, Orvault, Saint Léger Les Vignes et Sainte Luce sur Loire,
- d'autre part à autoriser les communes de Carquefou et Mauves sur Loire à intégrer ledit groupement de commandes,

APPROUVE le renouvellement de la convention constitutive de groupement de commandes entre Nantes Métropole et les communes de Bouguenais, Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Les Sorinières, Mauves sur Loire, Nantes, Rezé, Saint Aignan de Grand Lieu, Saint Jean de Boiseau, Saint Sébastien sur Loire, Vertou pour une durée de 4 ans.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

### **N° 13 : PLATEFORME ELAN – PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE CADRE DES APPELS À PROJET**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à solliciter des financements via ELAN Caf dans le cadre de ces appels à projets annuels.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions, les avenants éventuels et toutes les pièces afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

### **N° 14 : CONVENTION AVEC POLLENIZ POUR LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention avec POLLENIZ,

DECIDE de verser l'adhésion forfaitaire à VESP'Action,

DECIDE de verser chaque année une subvention.

Les crédits sont inscrits au Budget sur la ligne 823 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	



## N° 15 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS - RUE DE LA MAINGUAIS

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la signature de la convention de servitudes avec Enedis

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération foncière, notamment l'acte authentique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## N° 16 : DÉNOMINATION DE VOIES

Le Conseil Municipal,

DECIDE de dénommer :

- la voie de bouclage de l'îlot 5 : rue Marie-Anne Libert
- la section entre les deux giratoires : de prolonger la rue Thomas Edison

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## N° 17 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : DÉLÉGATION

Le Conseil Municipal,

En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2022 des contrats signés suivants :

### COMMANDE PUBLIQUE

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant TTC
Atelier Architecture King Kong	06/12/21	Marché N°21S0002 : Mission de Maîtrise d'œuvre pour la Réhabilitation, l'extension et la rénovation énergétique de l'Espace Culturel et de Congrès – La Fleuriaye	1 445 954,06
EL2D-	24/01/22	Marché N°21S0044 : Maintenance des équipements de sécurité incendie et de désenfumage dans divers bâtiments de la ville et du CCAS	Mini : 43 200,00 Maxi : 105 600,00
TLS	26/01/22	Marché N°21S0046 : Traitement des déchets verts et des déchets industriels banals (DIB) de la Ville de Carquefou – Lot 1 : Traitement et valorisation des déchets verts	Mini : 62 400,00 Maxi : 120 000,00
Véolia Grandjouan Saco	26/01/22	Marché N°21S0046 : Traitement des déchets verts et des déchets industriels banals (DIB) de la Ville de Carquefou - Traitement et valorisation des déchets industriels banals (DIB)	Mini : 38 400,00 Maxi : 72 000,00

**SERVICE INFORMATIQUE**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
IT4Culture	07/02/22	Contrat d'abonnement annuel au progiciel #Diese pour la direction culture et l'espace culturel	14 400,00
TDO	18/02/22	Contrat de maintenance téléphonie pour les 4 groupes scolaires	2 700,00
Gescime	18/02/22	Contrat de services du progiciel Gescime pour le service cimetières	1 119,04
CTV	24/02/22	Contrat de maintenance téléphonie IP	3 028,80

**FAMILLE EDUCATION**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
Amandine Cailleau	06/01/22	Eveil psychomoteur	153,00
Nadège Aubé	06/01/22	Initiation sophrologie	100,00
Nadège Aubé	13/01/22	Sophrologie ludique	70,00
Nadège Aubé	20/01/22	Sophrologie ludique	70,00
Nadège Aubé	27/01/22	Sophrologie ludique	70,00
Amandine Cailleau	01/02/22	Eveil psychomoteur	153,00
Nadège Aubé	02/02/22	Sophrologie ludique	70,00
Nadège Aubé	02/02/22	Sophrologie	100,00

**CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
Casus Délires	04/01/22	Contrat de cession du spectacle La Restauthèque dans le cadre de la Nuit de la Lecture le 22/01/22 (Médiathèque)	1 390,00
Pauline Béтин	15/01/22	Contrat pour 4 ateliers scolaires les 03 et 04/02/22 dans le cadre de l'exposition « Des mondes habités » (DAC)	800,00
Reine-Marie Pichon	24/02/22	Contrat d'exposition dans le cadre du Salon de Printemps du 19 au 29/03/22 (DAC)	250,00
The Necromancers	28/02/22	Concert du 26/03/22 (EMM)	1 705,00

**SPORTS**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
Association Suishinkai Dojo / Nantes	17/01/22	Convention d'occupation exceptionnelle de la salle polyvalente de l'Espace Sportif La Mainguais, les 19 et 20 mars 2022, pour un stage de Kendo	514,50

**CADRE DE VIE**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
Mevena L Helias et Romain Drosnet	10/01/22	Trg Immo/Commune Carquefou ou Mme Drosnet	203 815,55
Juignet	11/01/22	Réparation portes vestiaires extérieurs salle Alella	5 838,00
Jaulin Paysages	28/01/22	Aménagement des bacs à l'école L. Armand	5 820,35
Adil	25/02/22	Cotisation 2022	5 068,10

**FONCIER**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
Nicolas Cormier	02/02/22	Convention d'occupation au profit de M. Nicolas Cormier pour La Pintinière moyennant une redevance annuelle de 140 €	140,00
Bertrand Bodin, Géomètre Expert	25/02/22	Arrêté de délimitation du domaine public communal avec l'Espace Jules Verne (suite bornage du 10 rue Jules Verne) – arrêté n°136/2022	

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.